

RC-11/4 : Renforcement de l'efficacité de la Convention de Rotterdam en tenant compte des incidences de l'inscription de produits chimiques à l'Annexe III et de sa mise en œuvre

La Conférence des Parties,

Rappelant la décision RC-9/6, dans laquelle les Parties ont été invitées à analyser plus avant et à développer des propositions, y compris en coopération avec d'autres Parties, en vue d'améliorer l'efficacité de la Convention de Rotterdam, en particulier le processus d'inscription,

1. *Exhorte* les Parties et les observateurs à fournir au Secrétariat, d'ici au 30 juin 2024, des informations sur les répercussions commerciales et socioéconomiques possibles, directes et indirectes, ainsi que sur les incidences financières, réelles ou anticipées, de l'inscription de produits chimiques à l'Annexe III, y compris le coût de l'inaction ;

2. *Exhorte également* les Parties et les observateurs à fournir au Secrétariat, d'ici au 30 juin 2024, des informations sur les avantages et les difficultés de l'introduction de produits de remplacement des produits chimiques dont l'inscription à l'Annexe III a été recommandée, ainsi que sur les mesures prises pour surmonter ces difficultés ;

3. *Exhorte en outre* les Parties et les observateurs à fournir au Secrétariat, d'ici au 30 juin 2024, des informations sur les difficultés rencontrées dans l'application de mesures législatives ou administratives visant à assurer la gestion rationnelle des produits chimiques dont l'inscription à l'Annexe III a été recommandée ainsi que de leurs produits de remplacement, y compris les difficultés liées aux capacités techniques et scientifiques ;

4. *Prie* le Secrétariat, sous réserve de la disponibilité de ressources, de compiler les informations communiquées comme suite aux paragraphes 1 à 3 de la présente décision et d'établir un rapport sur la voie à suivre, qu'elle examinera et dont elle débatera à sa douzième réunion ;

5. *Prie également* le Secrétariat, sous réserve de la disponibilité de ressources, d'organiser, avant sa douzième réunion, un webinaire pour présenter et examiner les informations compilées comme suite aux paragraphes 1 à 4 de la présente décision.